

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 6 août 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (32r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 6 août 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49088>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 août 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin et sur la liquidation de la communauté de biens. Godin envoie à Ganault des lettres de Larue et il lui demande s'il va venir à Guise pour discuter avec lui du projet de conclusions.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 6 Août 76

Mon cher ami,

J'vous envoie ~~les~~ lettres que j'ai reçues à l'instant de M. Larue. Dites-moi au plus vite ce que vous allez faire : si vous allez venir à Guise, terminer les conclusions dont M. Larue m'a envoyé le projet, après l'avoir discuté avec moi, et qui a besoin de modifications par suite du compte que j'ai fait établir, avec la communauté, comme cela est ordonné par les jugements et arrêts ?

Si par impossible nous ne pourrions venir, je

n'aurais personne pour le faire que M. Larue lui-même.

Il faut tâcher d'empêcher l'exécution provisoire.

Bien à vous

Godin